

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

N° DEL 2020.10.01/096

Thème: TRAVAUX 5

Objet: Études préalables à la réalisation de tronçons des voies douces Via Guisane et Via Clarée.

Convocation:

Date: 24/09/2020

Affichage: 24/09/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

29

33

Nombre de suffrages

exprimés :

Le **jeudi 1**er octobre 2020 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents:

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés:

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD; Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS; Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI; Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ;

Absents excusés:

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

ENREGISTRÉ LE

1 5 OCT. 2020

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Rapporteur : Émilie DESMOULINS

Le projet de voie douce le long de la Guisane existe depuis plusieurs années. La commune de Briançon a bénéficié d'une maîtrise foncière préexistante et d'opportunités de financements (État, Région, Département) pour réaliser un premier tronçon en 2018 et une passerelle sous la RN94 en 2020, franchissant ainsi un point noir du tracé.

La commune souhaite poursuivre ce projet en 2021 en aménageant la section comprise entre le magasin Bricorama et le pont de la Ribière sur la RD402 (route de Pramorel). Des études topographiques et géotechniques préalables sont nécessaires pour que le bureau d'études des services techniques puisse établir les études de projet de cette section.

Par ailleurs, la commune envisage également d'aménager un premier tronçon de la voie douce Via Clarée entre le parc de la Schappe et le hameau du Fontenil. Afin d'étudier la faisabilité de cet aménagement, des études préalables topographiques et géotechniques doivent être réalisées.

Le montant total de ces études est estimé à 16 500 €HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Département (60,60%) Autofinancement (39,40%) 10 000.00€

6 500.00€

Total

16 500 € HT

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33 CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 5 DEL 2020.10.01/096

PUBLIÉ LE 14 OCT. 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.